CSTB
le futur en construction

ORGANISME NOTIFIE n°0679

Autorisé et notifié conformément à l'article 39 du Règlement (UE) n°305/2011 du Parlement européen et du Conseil, du 9 mars 2011, établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction.

CERTIFICAT de constance des performances du produit 0679-CPR-0011

(Version originale en langue française)

Dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011, établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la Directive 89/106/CEE du Conseil, il a été établi que le(s) produit(s) de construction désigné(s) dans la page suivante, mis sur le marché de la zone économique européenne par :

Société SPIT

Route de Lyon
26501 BOURG-LES-VALENCE
France

et fabriqués dans l'usine :

Société SPIT
Route de Lyon
F-26501 BOURG-LES-VALENCE
France

Est (sont) soumis par le fabricant à un contrôle de la production en usine ainsi qu'à des essais complémentaires d'échantillons prélevés dans l'usine conformément au plan d'essais prescrit et que le CSTB, organisme notifié, a réalisé la détermination du (des) produit(s) type(s) relatifs aux caractéristiques du (des) produit(s), l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, et réalise une surveillance, une évaluation et une appréciation permanentes du contrôle de la production en usine (système 1).

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances et les performances du (des) produit(s) décrites dans la spécification technique de référence :

« Agrément technique Européen ATE-03/0008 valide du 15 juin 2013 au 16 juin 2018»

sont appliquées et que le(s) produit(s) satisfait(ont) toutes les exigences prescrites.

Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso la déclaration de performances du produit établie par le fabricant, ou son représentant désigné établi dans la zone économique européenne, et la spécification technique de référence.

Ce certificat est délivré le 18 novembre 2013, *il annule et remplace le certificat précédemment délivré le* 28 mars 2008 *et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative et au plus tard jusqu'au 16 juin 2018.*

Ce certificat comporte 2 pages.

La liste des certificats de conformité délivrés par le CSTB est tenue à jour au CSTB.

Délivré à Champs sur Marne, le 18 novembre 2013

Pour le CSTB
Pour le Directeur Technique

Yannick LEMOIGNE

CSTB
le futur en construction

ORGANISME NOTIFIE n°0679

Autorisé et notifié conformément à l'article 39 du Règlement (UE) n°305/2011 du Parlement européen et du Conseil, du 9 mars 2011, établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction.

0679-CPR-0011

SPIT MAXIMA

Cheville à scellement pour fixation dans le béton non fissuré : diamètres M8, M10, M12, M16, M20, M24 et M30.

Catégorie d'utilisation :

ETAG 001 Partie 1 et 5

Conditions particulières pour l'utilisation du produit :

Voir le détail des conditions dans le chapitre 1.2 de l'ATE

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT
SIÈGE SOCIAL > 84 AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2
TÉL. (33) 01 64 68 82 82 | FAX. (33) 01 60 05 70 37 | www.cstb.fr
MARNE-LA-VALLÉE | PARIS | GRENOBLE | NANTES | SOPHIA-ANTIPOLIS